



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Entreprises



SIMULEZ

**NUMÉRIQUEMENT L'ORGANISATION
DE VOS ÉQUIPEMENTS POUR
OPTIMISER VOTRE
PRODUCTION**

OSEZ L'INDUSTRIE DU FUTUR

► LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE ◀



**ENTREPRISES INDUSTRIELLES
ET DE SERVICES À L'INDUSTRIE**

ROBOTIQUE, EXCELLENCE INDUSTRIELLE,
CRÉATION SITE INDUSTRIEL, FABRICATION ADDITIVE,
RÉALITÉ VIRTUELLE...

PARTENAIRES

ene
entreprises & numérique

Aract
AUVERGNE - RHÔNE-ALPES
CONDITIONS DE TRAVAIL
ET INNOVATION SOCIALE



ÉVALUER



CONCEVOIR



PRODUIRE



PILOTER



MOBILISER

SIMULEZ NUMÉRIQUEMENT L'ORGANISATION DE VOS ÉQUIPEMENTS *POUR OPTIMISER VOTRE PRODUCTION*

SIMULATION DE FLUX : OPTIMISATION NUMÉRIQUE DE L'ORGANISATION

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE POUR :

- Déterminer l'implantation optimale de vos outils de production dans le cadre d'un nouveau site industriel, d'un déménagement, de la mise en place d'une nouvelle ligne de production, de l'évolution d'un atelier existant, ...
- Fournir les éléments-clés de décision pour vos choix organisationnels en testant numériquement différents scénarii, adaptés à vos besoins.
- Être réactif à des changements de production grâce à une implantation optimisée, anticipant le développement ou la diversification possible de marchés et de produits.
- Communiquer ces changements auprès de vos équipes et participer à l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail.

LES BÉNÉFICES OBTENUS :

- Conception numérique et dynamique de l'implantation optimale des outils de production
- Maximisation du ratio investissement / productivité
- Réduction des coûts de production
- Différenciation sur les marchés par une réactivité et une productivité accrues
- Meilleure répartition des tâches et autonomie des équipes

LES ENTREPRISES ÉLIGIBLES

Entreprises (TPE, PME, ETI) industrielles et de services à l'industrie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du programme « Être accompagné dans mon projet Industrie du Futur » co-financé par la Région et l'État.

LES MODALITÉS PRATIQUES

- ✓ Accompagnement sous forme de conseil.
- ✓ Réalisation par des experts dans un panel de prestataires référencés.
- ✓ Prise en charge à 50% sous forme de subvention par la Région et l'État.
- ✓ Aide plafonnée à 16 000 € HT.

www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr/industriedufutur

CONTACT

industriedufutur@auvergnerhonealpes-entreprises.fr